FONDÉ EN 1893

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

Lundi 10 Novembre 1919

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

L'outillage Economique
DU NORD

Dunkerque et le réseau des Voies navigables ::

Le « système artériel de l'industrie nationale » peut être figuré par une ligne qui, partant de Dunkerque, longerait nos frontières du Nord et de l'Est pour aboutir à Lyon et de là, par la vallée du Rhône à Marseille, avec des réseaux puissants vers Paris et la Seine, Saint-Etienne et la Loire, Cette et la Garonne. C'est dans ces directions principalement que doit se porter l'attention des pouvoirs publics.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'avantageuse position de Dunkerque et son développement remarquable au cours de ces vingt dernières années. En tous cas, le trafic, qui s'est élevé de 2.232.763 tonnes de jauges en 1886 à 5.086.376 en 1913 et 1.762.823 tonnes de marchandises embarquées ou débarquées à 3.962.120 tonnes, nécessite la réalisation d'une nouvelle étape du programme d'agrandissement arrêté en 1889. Tel est le but de la loi récemment adoptée par le Parlement et qui comporte, notamment, la création d'un avant-port, la construction d'une écluse à sas, l'extension des bassins à flots, la construction d'une gare maritime et d'un engin de radoub, l'ouverture d'un canal raccordant les bassins à flots avec la rivière l'Aa et la création, sur les rives, d'un bassin aux pétroles et d'un établissement maritime qui sera affecté aux opérations du commerce et des industries utilisant habituellement la voie maritime pour l'approvisionnement des matières ou l'expédition de leurs produits.

Mais cette œuvre n'atteindrait qu'imparfaitement son but si elle n'était complétée par l'amélioration des voies navigables aboutissant au port. L'une des principales causes du merveilleux développement d'Anvers et de Hambourg réside dans l'incomparable réseau de voies navigables qui aboutissent déjà à ces ports et que l'on s'occupe activement de compléter.

Nos représentants au Parlement doivent être les défenseurs résolus des voies d'eau. Il n'y a pas et il ne doit pas y avoir antagonisme entre les canaux et les rivières d'une part, et les chemins de fer d'autre part. L'expérience des vingt dernières années a montré qu'il se produit, entre les uns et les autres, un partage naturel de trafic qui fait apparaître la voie d'eau comme le complément indispensable de la voie de fer. La vérité est que nous devons nous efforcer de multiplier et à améliorer toutes nos voies de communications. Et il faut que dans la réfection de nos canaux, de nos routes et de nos chemins de fer détruits par la sauvage agression de nos ennemis, les ouvrages nouveaux soient adaptés aux besoins de demain, de manière que la région du Nord ait à sa disposition les moyens de produire plus intensément qu'elle ne le faisait avant la guerre.

Il faut, pour cela, en premier lieu, avons-nous dit, améliorer les voies existantes en accroissant leurs dimensions et en les équipant en vue d'un trafic intense. Aujourd'hui, la vieille péniche flamande qui porte 300 tonnes, a le plus grand mal à lutter contre les trains de 6 à 700 tonnes remorqués à des vitesses d'express par de puissantes locomotives et dès avant la guerre, ingénieurs et mariniers envisageaient la transformation nécessaire de certaines de nos voies navigables de façon à leur permettre de livrer passage aux chalands de 600 tonnes remorqués électriquement à une vitesse double de celle obtenue avec traction animale.

Mais la tâche ainsi comprise serait incomplète et l'heure est venue de mettre à l'étude la création d'une voie navigable directe entre Dunkerque et Lille, par Bergues et Hazebrouck, de réaliser le canal du Nord-Est qui doit mettre Dunkerque en état de lutter contre ses rivaux de la mer du Nord. Destiné à relier les régions minières de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, des Ardennes, de la Sambre et de l'Escaut entre elles et avec les houillères et les usines métallurgiques du Nord et du Pas-de-Calais et le port de Dunkerque, le canal du Nord-Est répondait déjà avant la guerre à une évidente nécessité. Il est encore plus urgent de l'exécuter aujourd'hui si l'on veut assurer au Nord l'outillage qui répond à ses besoins.

Nos représentants au Parlement auront à faire triompher cette thèse et à montrer que le problème financier créé par la guerre ne pourra être résolu que si l'on sait chercher les ressources nécessaires dans le développement économique d'une France agrandie, au lieu que la politique du moindre effort causerait inévitablement la mort de notre pays.

A. MAHIEU.
Inspecteur Général des Pont-et-Chaussées.

Mystérieux bandits

ILS ONT A BRUXELLES, MANQUE UN COUP A LA BONNOT

Bruxelles, 8 novembre. — Vers trois heures, une automobile s'arrêtait à l'angle des rues d'Arenberg et de la Montagne, à Bruxelles. Deux individus, âgés de 25 à 30 ans, vêtus comme des ouvriers en descendirent et firent irruption dans les locaux des agents de change Gonda et De Vos, rue de la Montagne. Les deux individus sortirent aussitôt leurs brownings et en menaçant les employés et les agents de change se disposaient à accomplir leur coup quand la police et des passants qui avaient vu les gestes désespérés des victimes accoururent. Les individus, surpris, furent désarmés, et conduits au commissariat de la 4me division, rue de Ligne.

Interrogés, ils avouèrent être de nationalité américaine et venir de Coblence. Ils n'étaient à Bruxelles que depuis ce matin. On ne put trouver sur eux aucune pièce d'identité. Quant au chauffeur qui les avait amenés, il a pris la fuite. La police les recherche activement.

Et voici le repas national

DEUX FRANCS SANS LE VIN

Après les chaussures nationales, et le vêtement national, voici le repas national, dont le besoin se faisait sentir plus que jamais.

Le commissariat général du ravitaillement semble vouloir, enfin ! faire parler de lui. Dans les premiers jours de décembre, les « restaurants du ravitaillement » ouvriront leurs portes aux affamés parisiens. Les repas y seront servis au prix fixe de 2 francs, sans le vin, bien entendu. Les menus seront, nous assure-t-on (et nous n'ignorons point que jamais promesse officielle ne fut faite en vain), substantiels et variés, tout à fait variés ; on n'aura, à proprement parler, que l'embarras du choix.

Pour ces résultats, seront spécialement construites de nouvelles baraques Adrian. Et il paraîtrait que le système de chauffage étudié offrirait les garanties les plus complètes.

Incroyable !

Ces veinards de parisiens auront-ils donc aussi du charbon à leur disposition ?

Et nous, gens du Nord dévasté, continuerons-nous à nous mettre la ceinture, et pour le charbon, et pour le repas à bon marché ?

Une foire Française à Bruxelles

On annonce de source officielle qu'une foire française aura lieu à Bruxelles au printemps prochain, afin de permettre aux industriels et commerçants français de faire mieux apprécier leurs produits en Belgique.

La Candidature SAINT-VENANT
ET
l'Action Syndicale

Une mise au point

Comme on le sait, notre ami Saint-Venant, secrétaire de l'Union Départementale des Syndicats Ouvriers du Nord, a été désigné par la Fédération Socialiste, comme candidat aux élections législatives du 16 novembre.

Quelques militants se sont émus. Reconnaissant la nécessité et la portée des services rendus par Saint-Venant aux organisations ouvrières, ils se demandent si l'exercice de son mandat de député ne serait pas de nature à mettre obstacle à cette bienfaisante action, attestée par tous et susceptible de priver notre région d'un concours éclairé, qui paraît indispensable en ces jours de conflits pour ainsi dire permanents.

Hier, un homme marquant de la Fédération républicaine, candidat sur la liste radicale, nous faisait part des impressions qu'il avait recueillies à ce sujet et un vieux fondateur du Parti ouvrier, qui connaît et a pu apprécier Saint-Venant depuis longtemps, nous exposait en ces termes son opinion : « Saint-Venant député rendra d'éminents services non seulement aux ouvriers du Nord, mais au département tout entier. Son élection marquera une victoire à la fois socialiste et syndicale ».

Nous avons tenu à recueillir les déclarations de l'intéressé lui-même sur cette question et nous sommes allé l'interviewer hier.

— Votre démarche ne m'étonne pas, nous déclare Saint-Venant. A deux reprises déjà j'ai entendu les propos dont vous parlez. Ce serait bien mal me juger que de supposer un instant qu'un changement de situation pourrait m'entraîner à abandonner le mouvement syndical auquel j'ai consacré toute ma vie et que j'admire. C'est bien à tort que des camarades s'inquiètent ! Leurs craintes ne reposent sur aucune base. Le bureau de l'Union Départementale s'est occupé de la question : puis ce fut le Conseil d'administration. Tout fut examiné, étudié, discuté. « Si Saint-Venant est élu, disait l'un, comment le suppléer dans le concours précieux qu'il apporte aux organisations de travailleurs ? » Ma réponse sera brève et catégorique. Le bureau de l'Union Départementale se composé de quatre membres élus par un Congrès. Je suis le délégué permanent. Si je suis élu député, on peut d'ores et déjà prévoir à me suppléer pour le 1er janvier. D'ici, là, je mettrai mon suppléant au courant pour le travail du bureau et la propagande. En raison du développement des organisations syndicales, une permanence comprenant deux délégués n'aurait rien de superflu, pour suffire à toute la besogne, que les événements vont heureusement développer encore. Un Congrès serait organisé en vue de compléter le bureau et pour me remplacer, les fonctions de député et de délégué permanent n'étant pas compatibles ».

A ce moment, je risque une question : Si vous êtes élu député, resterez-vous fermement attaché au mouvement syndical ? Voilà ce que j'ai entendu des ouvriers se demander.

— Qu'ils se rassurent ! me répond Saint-Venant. Si la fonction de député n'est pas compatible avec celle de délégué, elle s'accord parfaitement avec les aspirations du militant. Ce n'est pas après plus de trente années d'action journalière dans le mouvement syndical qu'un siège à la Chambre pourrait m'en éloigner. Plus que jamais, l'Union départementale des Syndicats Ouvriers du Nord aura en moi un fervent et actif défenseurs. Tous mes instants seront consacrés à la besogne de propagande et de travail administratif. Fidèle à mes principes et à mes aspirations, je travaillerai pour affermir et développer la double action de propagande et d'organisation, indispensable selon moi pour une utile action syndicaliste et socialiste. Nous avons un programme commun. Les idées doivent être aussi arrêtées en commun et concertées, comme les actes. L'idée que quelqu'un pourrait un jour douter de mon inlassable dévouement au Prolétariat serait pour moi un supplice et elle ne viendra à aucun de ceux qui me connaissent. Je me suis donné tout entier au Prolétariat et à l'Union départementale des Syndicats Ouvriers.

Après comme avant mon élection à la Chambre, je resterai fidèlement attaché à ce qui a fait toute ma vie de militant : le Socialisme et l'organisation ouvrière ! Ces deux grandes causes ont toujours concentré tous mes efforts et je continuerai à me consacrer sans réserves à leur développement et à leur triomphe ! »

Avant de prendre congé, je demande : La question qui m'a amené a-t-elle déjà été posée pour d'autres candidats socialistes ?

— Je ne le crois pas, répond Saint-Venant. En tout cas, dans notre Parti, nous n'avons pas d'exemple que des militants, une fois élus, aient abandonné le mouvement et je ne ferai pas exception à la règle, je vous en donne l'assurance ! »

Cette déclaration fut faite avec une énergie qui n'avait pas besoin de s'exprimer pour affirmer la sincérité de son auteur.

E. P.

LE MOUVEMENT GREVISTE

A Paris

EN FAVEUR DE LA GRÈVE GENERALE

Paris, 8 novembre. — Le Comité général de l'Union des Syndicats de la Seine a adopté par 61 voix contre 41 et 13 abstentions, une motion préconisant une propagande immédiate dans le département de la Seine, en faveur de la grève générale, en vue d'obtenir la cessation de l'intervention en Russie.

En Espagne

LA FIN DU LOCK-OUT A BARCELONE

Madrid, 8 novembre. — Les bases de l'accord conclu à Barcelone entre les ouvriers et les patrons sont les suivantes :

1. Fin absolue et complète de toutes les grèves en cours;

2. Les patrons revendiquent la direction et l'organisation des travaux sans aucune intervention étrangère :

3. Exécution, par les ouvriers de tous les partis, des dispositions édictées par le décret du 11 octobre dernier : extension de celles-ci à toutes les provinces de l'Espagne, dont les représentants ouvriers et patrons en réclameront l'exécution conformément à l'article 4 du présent accord ;

4. Dans le cas de non exécution, les responsabilités seraient déterminées.

A propos des Elections

Il est bon de rappeler, à propos des élections, que le dépouillement du scrutin se fera cette année absolument dans les mêmes conditions qu'en 1914, c'est-à-dire publiquement et dans toutes les communes du département.

Boches et embochés devant leurs Juges

ON LES A !

Les demandes d'extradition lancées contre des Boches ont amené l'arrestation de plusieurs coupables en Allemagne occupée.

D'autre part, le soldat boche Plange, qui fut durant l'occupation la terreur d'Halluin et qui est actuellement détenu à la Citadelle de Lille pour vols divers commis au préjudice de la population civile et inculpé pour grave affaire de viol sera jugé prochainement.

LES ETRENNES DE RICHARD-LE-TRAITRE

L'instruction du second procès Richard, qui avait dû être suspendue, le traître se renfermant dans un mutisme complet, a été reprise hier par le capitaine Hillaret, du 2e Conseil de guerre. Mme veuve Jacquet a été entendue hier après-midi ; Mme Deschamps, née Jacquet, sera interrogée lundi.

L'affaire sera terminée pour la fin de l'année.

LE MAUVAIS MAIRE D'HAUTMONT

Exécutant le mandat d'arrêt lancé par le 1er Conseil de guerre, les inspecteurs de la Brigade mobile de Lille, Bourdrel et Lefebvre, ont procédé hier à une heure à l'arrestation de M. Fidèle Haussy faisant fonctions de maire à Hautmont pendant l'occupation. Il a été déféré à la gendarmerie d'Hautmont.

Parmi ses nombreuses victimes figure M. Lauguille, adjoint au maire de Maubeuge, qui fut dénoncé par Richard pour avoir organisé dans cette ville un comité analogue à celui de Jacquet, avec lequel il était d'ailleurs en rapport. M. Lauguille, qui fut l'un des principaux témoins dans l'affaire Richard, sera entendu également dans cette nouvelle affaire.

A SON AMANT BOCHE
ELLE LIVRA DES FRANÇAIS

Le lieutenant Masset du Biest, du 3me conseil de guerre, poursuit activement l'instruction de l'affaire Lepez Marguerite, 34 ans, de Tourcoing, accusée d'avoir dénoncé à son amant, le policier boche Joseph, les soldats Welghe et Duforeau, cachés à Tourcoing, en 1917.

Elle dénonça en outre quatre jeunes gens de Tourcoing, qui s'étaient évadés des bataillons de discipline, ainsi que le boucher Baelde, M. Filez, M. Delplanque, Mme Bernard, Mme Bessard, et Mme Vandamme, pour marchandises et objets divers que ces personnes avaient soustrait aux investigations allemandes. Elle signala en outre un magasin de denrées et fournitures prohibées appartenant à la maison Lebrun-Depros et Debacq, sise à Tourcoing, rue de la Maison-Blanche.

Ces dénonciations multiples motivèrent la condamnation de Welghe à dix ans de travaux forcés, de Baelde à cinq ans de prison, Filez à un an de la même peine. Quant aux autres, en outre des marchandises qui furent confisquées, des fortes amendes et peines d'emprisonnement furent infligées selon l'importance et la valeur des objets soustraits en dépit des ordonnances.

Cette femme indigne a avoué les faits qui lui sont reprochés. Elle prétend avoir dénoncé par vengeance, mais en réalité elle ne le fit que pour toucher les primes qui lui étaient allouées pour chaque dénonciation, sommes qu'elle dépensait en orgies avec ses amis les teutons.

Plus de trente témoins seront entendus dans cette affaire dont l'instruction sera close prochainement.

ELLE DÉNONÇAIT A TOURCOING

Le capitaine-rapporteur près le 1er conseil de guerre a interrogé jeudi Mme P..., 44 ans, demeurant rue Bonne-Nouvelle, à Tourcoing. Cette dame, qui avait été mise en liberté provisoire, il y a quelques semaines, est accusée d'avoir dénoncé le secrétaire du chef de gare, le gardien du cimetière, et nombre d'autres habitants, dont une dame M..., qui fut condamnée à cinq ans de travaux forcés. Au cours d'une perquisition opérée chez elle, on trouva de nombreuses lettres émanant d'officiers boches, et une somme de 2.000 francs en or qui fut confisquée.

La gravité des faits qui lui sont reprochés permet de croire à sa proche arrestation.

ILS COMMERÇAIENT AVEC L'ENNEMI

Les époux B...-M..., le mari courtier, 49 ans, et sa femme, 43 ans, sujets belges, demeurant rue Gambetta, à Tourcoing, inculpés pour commerce en gros avec l'ennemi, avaient été mis en liberté provisoire, mais une lettre très compromettante qui fut trouvée dernièrement par la police de Tourcoing, vient changer la phase des choses.

En effet, l'autorité civile allait procéder à l'expulsion du couple indésirable, mais la justice militaire s'y est opposée.

ELLE « DONNA » SON FRÈRE

Prochainement comparaîtra devant le 3e Conseil de Guerre, Angèle Noclain, de Roubaix, âgée de 34 ans, qui aurait dénoncé son frère comme voyageant avec une fausse carte d'identité.

L'« ERREUR » DU MAIRE DE CATILLON

Au cours de l'interrogatoire qu'il subit hier, Dambrine, l'exmaire de Catillon, déclara qu'il croyait avoir affaire à des espions allemands quand il fit arrêter les soldats anglais.

C'EST « CUIT » POUR WIART

L'instruction de l'affaire Wiart, de Cambrai, menée habilement par le capitaine Lerable, du 3e Conseil de Guerre, tire à sa fin. Après audition de quelques témoins qu'il reste à entendre elle sera définitivement terminée.

ENCORE UN MAIRE BOCHE :
EMILE DOIGNIES, DE LE FOREST

Le 3e Conseil de Guerre s'occupe actuellement de l'affaire oignies Emile, 34 ans, de Le Forest. Doignies qui, pendant l'occupation, faisait fonctions de maire, est accusé de dénonciations multiples et d'avoir cédé aux boches du ravitaillement de la population civile.

EN VOILA UNE QUI AVOUE

Le 1er Conseil de Guerre instruit l'affaire Vermamont Catherine, inculpée d'avoir dénoncé une cachette d'armes à Saint-Waast-la-Vallée. Elle reconnaît les faits qui lui sont reprochés.

LA FAMILLE CORENFLOS
LE CAPITAINE DE GOUMIERS ET LE JUGE DE PAIX

Le même Conseil de Guerre s'occupe également d'une affaire d'intelligences dans laquelle est inculpée la famille Corenflos, de Vitry-en-Artois. La plainte a été portée par un capitaine de goumiers. Ces indignes Français ont été détenus un an et mis ensuite en liberté provisoire. Un juge de paix nommé Lefebvre est impliquée dans cette affaire pour fausses déclarations.

INTELLIGENCES

Mandat d'arrêt a été lancé par le troisième conseil de guerre contre Gossaels, de Mouveaux, accusé d'intelligences avec l'ennemi.

DENONCIATIONS

L'instruction de l'affaire Gilmont se poursuit activement. Il est inculpé pour dénonciation de matelas de laine.

LA VENGEANCE DE CYRIAQUE

Le troisième conseil de guerre vient de clore l'instruction de l'affaire Dumoulin Cyriaque, de Mouveaux, accusé d'intelligences et de correspondances avec l'ennemi. L'indemnité de chômage lui ayant été refusée parce qu'il travaillait, Dumont résolut de se venger et écrivit à la kommandantur.

CEUX DU « BRUXELLOIS »
Deux acquittés. — Un condamné

Bruxelles, 8 novembre. — La Cour d'assises a rendu son verdict contre les collaborateurs du « Bruxellois », journal ayant paru à Bruxelles, sous l'occupation allemande. Des trois accusés qui ont été arrêtés, les nommés Pels et Hanneux ont été acquittés, le troisième nommé Van Beltum a été condamné à deux ans de prison.

LA VIE
est de plus en plus chère

La cause première en incombe aux mercantis et à notre organisation sociale.

Nous continuons aujourd'hui la publication des résultats de notre enquête, établissant le coût réel de la vie à Lille au mois d'octobre 1919. Rappelons que les chiffres ci-dessous sont fixés par les commissions cantonales et doivent servir de base à l'évaluation des dommages de guerre. Il suffira à nos lecteurs de multiplier la valeur de la marchandise en 1914 par le coefficient établi, pour connaître la valeur de 1919, laquelle servira de base à l'indemnité de dommages de guerre qui leur sera consentie.

Tableau des coëfficients dans la Graineterie

	Prix 1914	Prix 1919	Coëfficient
Avoine	20 fr. 100 k.	80 fr.	4
Blé	25 » »	75 »	3
Orge	22 » »	88 »	4
Seigle	22 » »	66 »	3
Féverolles	31 » »	93 »	3
Maïs	22 » »	88 »	4
Son	15 » »	45 »	3
Graine de lin.	30 » »	180 »	6
Millet	57 » »	171 »	3
Haricots ling.	50 » »	200 »	4
Flag. blancs..	45 » »	180 »	4
Flageol. verts.	100 » »	200 »	2
Fl. gros pieds.	45 » »	180 »	4
Pois cassés ..	45 » »	270 »	6
Lentilles	50 » »	250 »	5
Farine de lin.	32 » »	192 »	6

Les graines légumineuses ont en général un coëfficient de 3, sauf celles de poireaux dont le coëfficient est de 8, et celles de cerfeuil qui s'élèvent à 7. Comme on le voit, le coût de la vie en ce qui concerne ces denrées de première nécessité, est augmenté dans des proportions formidables.

CONFISERIE ET CHOCOLATERIE

Il l'est peut-être un peu moins en ces articles qui sont déjà un peu de superflu. Prenons quelques articles :

La cannelle en poudre qui valait 4 fr. 50 en 1914 vaut maintenant 14 fr., soit un coëfficiet de 3,11. L'amidon en poudre, coûtant 0 fr. 60 avant la guerre, est monté à 2 fr. 75, donc coëfficient, 4,58. Les raisins de Corinthe valaient 0 fr. 85 en 1914, leur prix se montait en octobre 1919 à 3 fr. 75, ce qui donnait un coëfficient de 4,41. Une des plus fortes proportions de renchérissement est atteinte par les écorces d'oranges dont le prix est monté de 1 fr. 80 en 1914, à 13 fr. en 1919, donnant un coefficient de 7.22. Les écorces d'oranges sont suivies de près comme coëfficients par l'Angélique, d'un usage si fréquent, et qui de 2 fr. est montée à 14 fr. Disons, en terminant cette partie de notre enquête, que le chocolat qui valait 2 fr. 10 en 1914, est compté maintenant 6 fr. 50 le kilo, soit un coefficient de 2,5.

BOUCHERS ET CHARCUTIERS

Nous en arrivons au tableau des coëfficients établis par les syndicats des bouchers et charcutiers, pour l'établissement des dossiers de réclamations de dommages de guerre :

	Prix 1914	Prix 1919	Coëfficient
Bœuf entier ..	1 70 kilo	5 75	3 38
Veau	2 50 »	10 »	4 »
Mouton	2 50 »	8 50	3 40
Porc	2 » »	9 50	4 75
Saindoux en gr.	2 40 »	10 »	4 16

EN DIVERS COMMERCES

Dans la Pharmacie, nous nous trouvons devant un renchérissement du prix des produits, triplé ou quadruplé.

Le syndicat des hôteliers-restaurateurs, en ce qui concerne les vins liqueurs, bières, d'un usage courant, a dû établir, pour être dédommagé, des coëfficients qui varient de 4 à 8.

C'est ainsi que les vins ordinaires qui valaient 50 à 60 fr. l'hectolitre en 1914, coûtent à l'heure actuelle 200 à 250 fr.

Les vins de Bourgogne sont montés de 250 fr. à 1.000 fr., au coût de 1.500 fr. à 6.000 fr.

Les vins de liqueur sont montés de 150 fr. à 250 fr., au coût de 900 fr. à 1.500 fr.

Les Apéritifs sont montés de 250 fr. à 300 fr., au coût de 1.250 fr. à 1.500 fr.

Le Genièvre est monté de 2 fr. à 3 fr. le litre, au coût de 16 fr. à 22 fr.

Le Cognac est monté de 3 à 6 fr. le litre, au coût de 18 fr. à 25 fr.

La Bière du pays est montée de 13 fr. l'hectolitre, au coût de 58 fr., donnant ainsi un coëfficient de 4 1/2.

Dans l'Herboristerie, les coefficients établis sont en général de 3 à 4. Les divers articles, vendus outre le tabac, chez les débitants de tabac (pipes étuis, blagues, portefeuilles, cartes, etc...) sont également renchéris dans de très fortes proportions. Ils valent deux, trois et quatre fois leur valeur d'avant-guerre. Je plains nos pauvres fumeurs, car, dans ces conditions, l'assouvissement de leur innocente passion devient très onéreuse.

De tout cela, une chose ressort nettement : les exigences ouvrières ne sont pas du tout, comme certains l'insinuent à tort, disproportionnées avec les exigences actuelles de la vie. Nous connaissons d'ailleurs pas mal d'industriels et de commerçants avisés qui se rendent compte de cette vérité.

OU SONT LES RESPONSABLES ?

Voyons maintenant quelle est la cause première du renchérissement de la vie.

Il est complètement inexact de prétendre que l'augmentation des salaires est la raison primordiale de la plus-value des denrées et autres articles usuels.

Saint-Venant constatait ces choses, il y a encore quelques jours, à la Bourse du Travail, quand il disait fort éloquemment : « Il est faux que le coût de la vie qui va toujours augmentant, soit produit par les salaires élevés, exigés par la classe ouvrière. L'augmentation de l'existence contre laquelle nous sommes les premiers à protester, est antérieure au renchérissement des salaires ».

Ceci est rigoureusement exact et il nous suffira, en ce qui nous concerne, nous Lillois, de nous reporter aux premiers jours de la mobilisation, pour nous rendre compte de la véracité des dires de l'honorable conseiller général. Souvenons-nous !...

N'avons-nous pas vu alors, dans notre région comme par le reste de la France, d'ailleurs, toutes les denrées augmenter subitement dans des proportions insensées, et cela par suite des manœuvres louches et coupables d'aigrefins de toute sorte.

Il n'était pourtant pas question du relèvement des salaires ouvriers, alors !.....

Et n'est-il pas déplorable que notre législation, qui semble faite en l'occurence pour favoriser le vol, car je ne puis appeler les agissements coupables que je signale, d'un autre nom, n'ait pu empêcher ces manœuvres honteuses et couper ainsi en sa racine la cause première de la « Vie Chère », dont nous souffrons en ce moment.

Par la suite, le coût des denrées de première nécessité croissant sans cesse en France libre, il fallut bien augmenter les salaires pour permettre à la classe ouvrière de vivre du fruit de son travail.

Telle est la vérité, contre laquelle aucune calomnie ne prévaudra. Mais de tout cela, nous reparlerons quelque jour plus en détail.

Pour le moment, constatons avec regret que l'Etat, commis, en 1914, une lourde faute en ne mettant pas immédiatement un frein à l'appétit des mercantis.

Depuis, le coût de la vie ne fit que croître pour notre malheur à tous. Nous pensons, nous, qu'il serait grand temps qu'une union des plus étroites s'établît entre l'Etat et les grandes associations ouvrières, commerciales et industrielles, dans le but de combattre cette course « à l'abîme, où se précipite notre pays, victime surtout, en l'occurence, de l'esprit de lucre et d'égoïsme qui envahit de plus en plus certaine partie de la classe capitaliste. Ouvriers et patrons sérieux, qui se rendent compte de l'évolution qui s'accomplit dans la société, sont désireux de solutionner ces questions irritantes. A nos dirigeants de faciliter les rapprochements entre les deux classes. Il y va de l'intérêt général, et il est grand temps de songer à régler la paix sociale en assurant à chacun la sécurité du lendemain.

J. BRIGODE.

Un grand Discours de MILLERAND

Il faut reviser la Constitution

Paris, 8 octobre. — M. Millerand a prononcé hier, à Paris, un grand discours dans lequel il a exposé le programme politique qu'il lui paraît indispensable de réaliser si on veut que la France sorte puissante de la crise dans laquelle la guerre l'a plongée.

« Un des candidats s'est levé, dit le « Matin », une sorte de rude forgeron dont l'énorme voix frappe lentement, durement les phrases, s'arrête entre deux épithètes comme le marteau entre deux coups, puis reprend, enfonce dans les esprits la pensée, sans art, sans souplesse, sans concessions à un auditoire qui aimerait peut-être se détendre un instant dans un sourire; non, aucun répit n'est permis : le chef de liste, le citoyen Millerand, expose son programme.

— Il n'y a pas de production possible, scande M. Millerand, sans l'entente entre les collaborateurs de la production.

Ici l'ancien ministre socialiste de Waldeck-Rousseau rappelle et reprend son projet sur l'arbitrage obligatoire déposé, il y a vingt ans et depuis vingt ans, tantôt combattu et tantôt oublié. Il oppose à la lutte de classes qu'il ne nie pas la solidarité des classes : « Les patrons ne peuvent pas être misérables sans que les ouvriers soient malheureux ».

Une critique du parlementarisme

Puis il en vient à la critique du parlementarisme, une critique tempérée, mais précise.

M. Clemenceau se prononçait l'autre jour à Strasbourg contre la revision de la Constitution. M. Millerand la réclame.

Il la réclame pour en finir avec la tyrannie départementale des députés qui font eux-mêmes dans leurs départements les nominations qui les intéressent; il la réclame pour restituer au pouvoir exécutif les responsabilités qui lui appartiennent; il la réclame pour que le Parlement cesse d'usurper sur les attributions du pouvoir; il la réclame pour rétablir la division des pouvoirs « parce que la tyrannie, c'est, par définition, la réunion de tous les pouvoirs sur une même tête, homme ou assemblée ».

— Il faut, déclare M. Millerand, rendre à chaque pouvoir ses attributions propres.

D'abord, le président de la République. Il est aujourd'hui élu par les huit cents membres du Parlement. Mais le président de la République n'est pas syndic des parlementaires, il est le représentant, le premier, de la France. Par conséquent, ce n'est pas seulement dans les deux Chambres que doivent être ses électeurs. Sans doute, une crudite expérience et des raisons d'ailleurs sérieuses éloignent de faire nommer le président de la République par le suffrage universel. (Applaudissements). Mais entre ce mode d'élection et celui d'aujourd'hui, il y a un abîme et l'on peut, sans aucun danger et avec, à mon avis, de très grands avantages, élargir singulièrement le collège électoral du président de la République.

On peut appeler à le choisir non seulement les membres du Parlement, mais, avec eux, les délégués des conseils généraux, les délégués de ces conseils régionaux dont je vous dirai un mot tout à l'heure, et, aussi — car c'est encore une idée à laquelle je tiens — les délégués des grandes corporations : chambres syndicales patronales, chambres syndicales ouvrières, grands corps intellectuels. (Applaudissements).

Des Sénateurs " professionnels "

Le rôle du Parlement n'en reste pas moins important, considérable : il fait la loi et il en contrôle l'exécution. Mais — c'est ici que je vous demande la permission de faire encore apparaître cette idée dont je vous parlais à l'instant — je voudrais que le Sénat fût composé, pour partie, par des représentants élus par les corps professionnels, qu'au Sénat, à côté des sénateurs sortis directement, comme aujourd'hui, de l'élection, il y eût des sénateurs **qui, nommés par les chambres de commerce, les grands syndicats patronaux et ouvriers, par la Confédération générale du travail, par les académies**, vinssent dans le Parlement défendre, avec l'autorité qu'ils tiendraient de leur mandat, les idées que les corporations qui les auraient envoyés au Luxembourg tiennent pour justes et pour utiles. (Vifs applaudissements).

Le collier perdu

LE CHAUFFEUR INDELICAT
ET L'ARTISTE INDULGENTE

Mlle Fernande Dufaure, des Ambassadeurs, quittait, en juillet 1918, les Champs-Elysées, en auto, pour rentrer chez elle, rue Jules Sandeau, en compagnie d'un Anglais et de la baronne de Vaughan.

Lorsqu'elle abandonna sa voiture, elle constata la disparition d'un collier de 86 perles, d'une valeur de cent mille francs, qu'il fut impossible de retrouver.

En mai 1919, on apprit qu'un nommé Cochet avait tenté de vendre le collier à un bijoutier de Genève ; il déclara tenir le bijou d'une dame Raymond, à qui il avait été confié par Mathieu Serra, chauffeur de l'auto qui avait conduit l'actrice.

Hier, en présence de son défenseur, Serra a avoué à M. Proteau, juge d'instruction, qu'il avait trouvé le collier dans sa voiture ; il a rendu le joyau à Mlle Dufaure.

L'artiste voulait pardonner, mais Mathieu Serra sera poursuivi.

Le Capitaine Sadoul est condamné à mort

Paris, 8 novembre. — Jacques Sadoul a été condamné à mort par contumace à l'unanimité du Conseil de guerre.

M. De Lanessan est mort

Paris, 8 novembre. — On annonce la mort de M. de Lanessan, ancien ministre de la marine, dans le cabinet Waldeck-Rousseau.

L'AMANT "IDÉAL" EST ACQUITTÉ

Nice, 8 novembre. — L'officier serbe Sotirovitch, accusé de l'assassinat de Mme Zon, bijoutière à Nice, a été acquitté.

A LANDREGIES

TUÉE PAR UN TRAIN

Vendredi matin, vers 6 heures, des ouvriers trouvèrent étendu sur la voie du chemin de fer et horriblement broyé, le cadavre d'une femme. Une jambe avait été nettement sectionnée et le corps ne formait qu'un amas de chairs déchiquetées. On put établir l'identité de cette malheureuse : Mme Veuve Gabrielle Derret, 42 ans, garde-barrière au passage à niveau des Etoques.

En suivant la voie pour rentrer chez elle, elle a dû être surprise par le passage d'un train. On a trouvé, à côté d'elle, son parapluie tout ouvert.

L'APPEL
DE LA
Fédération Républicaine

Ce n'est pas sans une douce hilarité que nous avons lu, il y a quelques jours, l'appel de la Fédération républicaine du Nord, signé cependant de MM. Bersez, Debierre, Vincent et autres.

Ces messieurs, dans la même posture qu'autrefois, « élèvent toujours avec confiance le drapeau des républicains ».

C'est celui de l'Ordre, du Progrès, de la Liberté et de la Justice.

« Nous ne l'avons jamais abandonné, ni abaissé », clament-ils ; et ils ajoutent, en doctorale conclusion : « Nous le servirons passionnément ». Voilà beaucoup pour un drapeau, surtout si l'on songe que le même thème se trouve, dans le même style, paraphrasé en deux longues colonnes de journal. Que de sonorités dans les mots et que de ronflement dans la phrase.

Que de richesse en cette pauvreté?

chante Faust, et l'on ne peut s'empêcher d'achever, comme lui :

En ce réduit que de félicité!

Car pour aboutir, après un cataclysme comme celui qui vient de bouleverser le monde entier, à présenter un programme aussi admirable et à prévoir, pour reconstituer un monde nouveau, des réformes qui ne dépassent pas cette envergure :

« Egale dignité des citoyens ».

« Souveraineté du pouvoir civil ».

« Solidarité de tous dans le progrès social » (sic)

et au point de vue économique :

« Restauration économique rapide »!!!

« Développement et modernisation de toutes nos puissances de production ».

Il faut bien que ces messieurs estiment que la situation actuelle est la plus heureuse qui se puisse être dans le plus heureux des pays !

Pour ce qui concerne l'Enseignement, l'appel de la Fédération républicaine propose un programme qui déconcerte la critique : « Ouvrir l'éducation publique, à tous ses degrés, aux enfants qui en sont dignes. »

En pratique, comment donc reconnaîtra-t-on (ce qui serait peut-être facile à réaliser pour l'instruction) si un enfant est ou non digne de recevoir une bonne éducation, et en vérité pourquoi en priver les uns et l'accorder aux autres ? Et en quoi peuvent consister les degrés de cette éducation ?

« Relèvement de l'activité agricole, industrielle et commerciale », déclare encore l'appel ; « lutte sans merci contre la vie chère, laquelle, ajoute-t-il avec un bon sens et une justesse d'expression que nul ne contestera, est un fléau pour les travailleurs et les classes moyennes. »

Croit-on vraiment que c'est avec des pauvretés de ce calibre qu'un grand parti a le droit de se présenter aux élections les plus importantes qui aient eu lieu dans le pays depuis cent ans ?

Il y a pourtant dans le parti radical des hommes capables, non seulement d'écrire correctement en français, mais encore de présenter quelques idées qui aient figuré de programme ! Ou, alors, serait-il vrai que tout cet assemblage de mots creux n'a d'autre but que de cacher une absence réelle de programme et d'idées ?

Au fond, si l'on y réfléchit bien, quelle solution pourrait présenter, pour remédier à la situation actuelle du pays, un parti qui s'accroche désespérément aux derniers privilèges que lui assure l'état social actuel ?

Aux économistes qui déclarent que le remède à tous les maux consiste « à laisser faire les individus », à « ne pas entraver la libre initiative des commerçants et des industriels », en un mot à laisser l'état capitaliste s'épanouir dans toute sa fleur et dans toute sa beauté, on ne voit vraiment pas quelle recette on pourrait demander pour guérir les maux dont nous souffrons !

Ce chaos, ce désordre insensé que nous constatons dans la production, dans la circulation et dans l'échange des produits, ne sont-ils pas, qu